



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**CENTRE HOSPITALIER
DES QUATRE VILLES**

N° Spécial

25 Septembre 2020

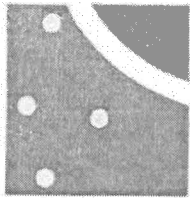
PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**N° Spécial Centre Hospitalier Des Quatre Villes
du 25 Septembre 2020**

SOMMAIRE

Avenant	Date	CENTRE HOSPITALIER DES QUATRE VILLES	Page
N°1	14.09.2020	Avenant à la décision n°2016-01 portant délégation de signature	3
ANNEXE		Spécimen de signatures et de paraphes	6



GCS-Imagerie
CENTRE HOSPITALIER
DES QUATRE VILLES

3 place Silly
92211 SAINT-CLOUD Cedex
01.77.70.70.70
www.ch4v.fr

Avenant n°1 à la décision n° 2016/01 portant délégation de signature

L'administrateur du G.C.S. Imagerie C.H.4.V.,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code des marchés publics,

Vu l'arrêté n° 16-202 de M. le Directeur général de l'A.R.S. Ile-de-France portant approbation de la convention constitutive du G.C.S. de moyen de droit public Imagerie C.H.4.V.

Vu la première résolution de l'assemblée générale du G.C.S. Imagerie C.H.4.V. en sa séance du 19 mai 2016,

Vu le règlement intérieur du G.C.S. Imagerie C.H.4.V.,

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée pour signer tous documents au titre des fonctions d'ordonnateur du budget à :

- Monsieur Célestin DURAND, directeur adjoint chargé des finances, de la clientèle et des affaires générales du C.H.4.V.

- Madame Valérie KERAUDRAN, attachée d'administration hospitalière du C.H.4.V.

Article 2 :

L'attestation de "service fait", mentionnée sur les factures des fournisseurs au moment de leur mandatement, est déléguée, de manière permanente, à Madame Caroline BUNO, directrice adjointe chargée des achats, de la logistique et du patrimoine du C.H.4.V.

L'attestation de "service fait", mentionnée sur les factures des fournisseurs au moment de leur mandatement, est déléguée, de manière permanente, pour des factures relatives à du matériel informatique, à des logiciels ou à des prestations informatiques, à Monsieur Salim BEN MOHAMED, ingénieur au C.H.4.V.

Article 3 :

La signature des bons de commande aux fournisseurs est déléguée, de manière permanente, à Madame BUNO, directrice adjointe chargée des achats, de la logistique et du patrimoine du C.H.4.V.

La signature des bons de commande aux fournisseurs, pour les bons de commande n'excédant pas 15.000 € H.T., est déléguée, uniquement pour des factures relatives à du matériel informatique, des logiciels ou à des prestations informatiques, à Monsieur BEN MOHAMED, ingénieur au C.H.4.V.

Article 4 :

Le pouvoir adjudicateur est l'administrateur du G.C.S.

Le pouvoir adjudicateur délégué est Madame BUNO, directrice adjointe chargée des achats, de la logistique et du patrimoine du C.H.4.V.

Le pouvoir adjudicateur délégué est compétent pour signer tous les marchés de fournitures, travaux et services lorsque l'estimation par numéro de nomenclature de la valeur totale, des fournitures, travaux et services pouvant être considéré comme homogène soit en raison de leurs caractéristiques propres soit parce qu'ils constituent une unité fonctionnelle.

Chaque pouvoir adjudicateur délégué désigné est autorisé à ouvrir les plis.

Chaque pouvoir adjudicateur délégué peut signer toutes les pièces et documents relatifs pour les marchés passés selon la procédure adaptée et selon la procédure de l'appel d'offres.

- Règlement de consultation
- Cahier des charges administratives particulières
- Cahier des charges techniques particulières
- Acte d'engagement
- Rapport de présentation
- Notification aux titulaires.

Article 5 :

Les délégués précités sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Article 6 :

Le présent avenant est inscrit au registre des décisions et sera porté à la connaissance de Madame l'agent comptable et des membres de l'assemblée générale lors de sa prochaine séance.

Article 7 :

Les délégués précités sont tenus de déposer leurs signatures auprès du directeur.








Le 14 septembre 2020

L'administrateur du G.C.S.,



Hubert de BEAUCHAMP

Spécimen de signatures et de paraphes

NOMS	SIGNATURE	PARAPHES
Mme BUNO		
Mme KERAUDRAN		
M DURAND		
M BEN MOHAMED		SBM

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>